



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

OBJET : 16-4 - CHEMIN DE SAINT-MAYMES - PARCELLE DI 14 - AMÉNAGEMENT ROUTIER - RÉALISATION D'UN TROTTOIR - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE L'ASL "LOTISSEMENT DES EUCALYPTUS"

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3261/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **3 OCT. 2014**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **7 OCT. 2014**

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,



A. CLAVERIE

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO

M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR

M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE

Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-4 - CHEMIN DE SAINT-MAYMES - PARCELLE DI 14 - AMÉNAGEMENT ROUTIER - RÉALISATION D'UN TROTTOIR - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE L'ASL "LOTISSEMENT DES EUCALYPTUS"

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis 1926, date de création du lotissement des Eucalyptus, l'Association Syndicale Libre dite « ASL LOTISSEMENT DES EUCALYPTUS » est propriétaire d'un ensemble de parcelles correspondant à des voies ou des délaissés en nature de bois et talus.

Par courrier du 26 décembre 2011, l'ASL LOTISSEMENT DES EUCALYPTUS a fait part à la Commune de son projet de lui céder un terrain cadastré section DI numéro 14 pour 655 m² situé à l'angle du chemin des Indicas et du chemin de Saint-Maymes.

Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U, approuvé le 13 mai 2011, des emplacements réservés ont été retenus notamment pour l'amélioration de la circulation des véhicules et des personnes. Le chemin de Saint-Maymes est concerné par un emplacement réservé référencé CO/079 pour élargissement à 12 mètres.

Après étude, il s'avère que seule l'emprise de terrain d'une superficie d'environ 163 m² nécessaire à l'élargissement du chemin de Saint-Maymes présente un réel intérêt général pour la continuité du trottoir créé en amont sur la propriété mitoyenne.

Une proposition en ce sens pour l'acquisition de la seule emprise de terrain nu de 163 m² environ à détacher de la parcelle DI 14 a été adressée au propriétaire accompagnée d'une offre financière sur la base de l'avis du domaine du 5 juin 2014 au prix de 8 000 euros.

Par lettre du 2 août 2014, l'ASL DU LOTISSEMENT DES EUCALYPTUS a fait savoir à la Commune de leur accord aux termes de leur assemblée générale du 14 mars 2014 au prix proposé.

Les travaux d'élargissement à charge pour la Commune sont estimés au prix forfaitaire de 30.000 euros.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

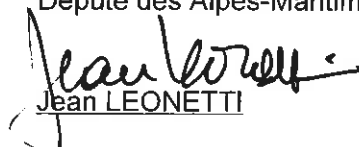
A l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une bande de terrain de 163 m² environ à détacher de l'assiette foncière de la propriété de l'ASL DU LOTISSEMENT DES EUCALYPTUS cadastrée section DI 14 pour un montant de 8.000 euros, conformément à l'avis des Domaines en date du 5 juin 2014, dans le cadre de l'élargissement du chemin de Saint-Maymes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses de notaire et d'acquisition sont inscrites au BP 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.16-4 - CHEMIN DE SAINT-MAYMES - PARCELLE DI 14 - AMÉNAGEMENT ROUTIER - RÉALISATION D'UN TROTTOIR - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE L'ASL "LOTISSEMENT DES EUCALYPTUS" -

Date de transmission de l'acte : 07/10/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2014

Numéro de l'acte : DCM3261-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140926-DCM3261-14-DE

Date de décision : 26/09/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions